

Responsable: Marc-André Lavigne
Comité de programme de premier cycl.-Loisir, culture et tourisme
819 376-5011, poste 3279

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

Grade: Bachelier ès arts (B.A.)

Crédits: 90

Présentation

En bref

Ce programme est exclusif dans le réseau des universités québécoises.

Le programme de baccalauréat en loisir, culture et tourisme offre une formation professionnelle axée sur l'étude du loisir, de la culture et du tourisme à travers ses diverses formes. Ce domaine d'études est large et couvre aussi bien le secteur du loisir municipal et régional, que celui des institutions et événements culturels, du développement culturel et touristique, ainsi que la santé, et le soutien aux associations volontaires. Dans tous ces domaines, le professionnel du loisir est appelé à concevoir, réaliser et soutenir le développement du loisir et du temps libre en tant que facteurs de valorisation des environnements et d'amélioration de la qualité de vie des individus et des collectivités.

Le contenu de la formation est structuré autour de quatre volets principaux. Le premier volet porte sur la formation de base que tout étudiant doit acquérir au plan des fondements scientifiques du loisir contemporain, des méthodes de recherche et de la formation professionnelle. Le deuxième volet est relié à la formation pratique qui se traduit par un Internat de huit (8) mois, au cœur de la formation fondamentale et professionnelle de l'étudiant. Le troisième volet porte sur l'approfondissement des connaissances dans un ou plusieurs secteurs en lien avec le temps libre et le loisir : développement touristique; développement culturel; communautés locales et vie associative; santé, bien-être et qualité de vie. Le quatrième volet porte sur des activités complémentaires laissées au choix de l'étudiant.

Le contenu de la formation est ainsi adapté aux différents secteurs d'emplois et aux différents niveaux de responsabilité, en fonction de l'évolution du marché du travail et des choix professionnels des étudiants.

Objectifs du programme

Ce programme d'étude vise à former un professionnel habilité à offrir des services aux individus, aux groupes et aux collectivités afin de leur permettre de satisfaire leurs besoins, attentes et aspirations en matière de loisir et de temps libre.

Pour ce faire, le programme prévoit une formation méthodologique de base, une connaissance étendue du temps libre et du loisir comme champ fédérateur et intégrateur des diverses dimensions scientifiques et professionnelles. Il comprend également des profils de spécialisation fondamentalement axés sur une connaissance approfondie des champs de la profession découlant de l'élargissement constant des problématiques du loisir et des exigences du marché du travail, tels que les services municipaux et communautaires, le développement touristique, le domaine de l'éducation et du développement culturel, le secteur du sport, du plein air, et de la santé.

Les diplômés de ce programme portent le titre de récréologue.

Avenir: Carrière et débouchés

Au terme de sa formation, ce professionnel est en mesure d'assumer les fonctions fondamentales reliées à son intervention : gestion, planification, programmation, animation, communication, recherche et développement. Il peut également poursuivre sa spécialisation au niveau des études de deuxième cycle.

Atouts UQTR

Ce programme est exclusif à l'UQTR.

Une vie académique intense caractérise la formation en loisir, culture et tourisme. Mentionnons, à titre d'exemples, les activités d'intégration à la vie universitaire, l'encadrement personnalisé assuré par les professeurs, les possibilités d'implication sociale de l'étudiant en lien avec les domaines du loisir, de la culture et du tourisme, la présence des praticiens de l'intervention dans le cadre des cours, des méthodes pédagogiques variées dont l'internat, les activités de laboratoire ou de synthèse.

Stages

Le programme de baccalauréat en loisir, culture et tourisme comprend une activité majeure soit l'internat (stage) d'une durée de huit mois consécutifs, dans un milieu de pratique professionnelle. La supervision des apprentissages de l'étudiant est assurée par un membre du personnel provenant de l'organisme-employeur de même que par un professeur et un professionnel de l'Université. La valeur de ce cours correspond à quinze crédits.

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver.

Ce programme est offert à temps complet et à temps partiel.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent

Ou être âgé d'au moins 21 ans et faire la preuve d'une expérience pertinente d'au moins deux années dans un domaine approprié. La démonstration de l'expérience pertinente est à la charge du candidat. Après étude du dossier, le responsable du programme admet ou non le candidat. Selon le dossier de l'étudiant, le responsable du programme peut exiger un ou des cours d'appoint de niveau collégial de même qu'un programme personnalisé d'encadrement.

Tous les étudiants doivent se conformer au Règlement relatif à la maîtrise du français dans les programmes d'études.

Études hors Québec

Base études hors Québec

Être détenteur d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années;

OU

d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études universitaires (à moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec, tous les candidats, ayant 12 ans de scolarité devront compléter une année de mise à niveau);

OU

d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique).

Conditions supplémentaires hors Québec

Pour mener à bien vos études, une bonne maîtrise de la langue française est nécessaire. Ainsi, vous devez nous faire parvenir la copie originale de votre test de français reconnu par l'UQTR (TFI, TEF, TCF, DELF, DALF) ou vous inscrire à la passation du TFI de l'UQTR à l'adresse www.uqtr.ca/inscription_tfr Pour obtenir de l'information sur les tests de français reconnus et les seuils de réussite, veuillez consulter le lien suivant : <https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/vrsg/Reglementation/107.pdf>

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (66 crédits)

AEG1001	Loisir et temps libre : fondements historiques et conceptuels
AEG1005	Loisir et temps libre : l'univers des significations
AEG1010	Internat en loisir, culture et tourisme (15 crédits) (PPK1046)
AEG1016	Animation des équipes de travail en loisir, culture et tourisme
AEG1033	Communication et promotion en loisir, culture et tourisme : théories et pratiques
AEG1034	Planif., programmation et éval. des prod. et serv. récréatifs : théories et pratiques
AEG1035	Aménagement des espaces et des équipements récréatifs
AEG1039	Fondements conceptuels en tourisme : systèmes et territoires
GRL1002	Gestion des organisations dans le domaine du loisir, de la culture et du tourisme
GRL1004	La municipalité et son environnement
GRL1007	Gestion des ressources humaines dans le domaine du loisir, de la cult. et du tourisme
GSO1001	Méthodologie de la recherche en sciences sociales appliquées I
GSO1002	Méthodologie de la recherche en sciences sociales appliquées II (GSO1001)
POL1001	Loisir et temps libre : politique et société
PPK1043	Loisir et temps libre : l'univers des comportements
PPK1046	Activité d'intégration
PPK1054	Projet de fin d'études (AEG1010)
AEG1040	Fondements conceptuels en culture : approches théoriques et acteurs

Cours optionnels (15 à 21 crédits)

L'étudiant doit choisir 15 à 21 crédits parmi les cours d'approfondissement thématique suivants :

Tourisme

AEG1038	Tendances et enjeux contemporains en tourisme
PPK1049	Développement et mise en valeur du territoire
PPK1050	Développement des produits et des services touristiques

Éducation, art et culture

AEG1023	Le développement culturel et le temps libre
AEG1024	Gestion et mise en oeuvre de projets et d'événements culturels
AEG1025	Interprétation et animation culturelle
AEG1026	Culture, citoyenneté et milieux de vie

Communautés locales et vie associative

AEG1015	L'association et son environnement
AEG1027	Loisir et communautés locales
AEG1036	L'org. du sport au Québec et au Canada: le système sportif fédéré et les prat. libres

Santé et services sociaux

AEG1029	Loisir, santé et fonctionnement humain
AEG1030	Le professionnel du loisir et les actions en contexte de santé
AEG1031	Loisir et santé : éducation au loisir et développement optimal dans la communauté

Cours complémentaires (3 à 9 crédits)

L'étudiant choisit trois à 9 crédits de cours en dehors du programme avec l'accord de son responsable de programme. Certains cours sont offerts en ligne. Consulter la liste.

Règlements pédagogiques particuliers

Pour s'inscrire au cours AEG1010 Internat en loisir, culture et tourisme, l'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires des deux premiers trimestres de son programme et maintenu son inscription aux cours obligatoires du troisième trimestre. Il doit de plus, réussir le cours PPK1046 Activité d'intégration et répondre aux exigences en français de l'UQTR et du programme.

Pour s'inscrire au cours PPK1046 Activité d'intégration, l'étudiant doit avoir réussi les cours obligatoires prévus aux sessions précédentes. De plus, l'étudiant doit avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 2,30/4,30.

Pour s'inscrire au cours PPK1054 Projet de fin d'études, l'étudiant doit avoir réussi le cours AEG1010 Internat en loisir, culture et tourisme et, s'il y a lieu, avoir satisfait aux exigences en français. De plus, le cours PPK1054 doit être suivi à la dernière session du programme.

A la suite de son admission au programme, l'étudiant doit passer, dès le premier trimestre de la première année universitaire, le test de diagnostic sur la connaissance du français écrit sous forme d'une production écrite. Les informations relatives à la passation du test (date, local, grille de correction et note de passage) seront envoyées par courriel et également transmises lors de la journée d'accueil.

A la suite de la passation de ce test, le Centre d'aide en français (rattaché au Service aux étudiants) analyse les résultats du test et fournit une fiche diagnostique à l'étudiant et à la direction du de programme. Cette fiche informe l'étudiant de l'état de ses compétences langagières et des mesures de soutien qui lui seront imposées en cas de résultat insuffisant :

- l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à la note de passage du test devra s'inscrire à du mentorat ou à des ateliers spécifiques à ses principales lacunes. Ces nouvelles conditions sont imposées par la direction du programme, suivant les recommandations du Centre d'aide en français;
- l'étudiant ayant obtenu un résultat supérieur à la note de passage n'aura pas de mesures spécifiques à respecter, mais pourra, à sa convenance, suivre des ateliers spécifiques à ses principales lacunes au Centre d'aide en français.

Selon la prescription faite à l'étudiant, la réussite du mentorat sera préalable à son inscription au cours PPK1046 Activité d'intégration ou à son inscription au PPK1054 Projet de fin d'études (pour les étudiants dont le stage est reconnu, ou pour les étudiants nécessitant un suivi soutenu). Cette mesure vise l'amélioration des compétences langagières des étudiants.

Ce test diagnostique étant un outil guidant vers des moyens de remédiation adaptés aux difficultés de l'étudiant, il est possible pour ce dernier de le passer une fois par année pour obtenir un diagnostic à la suite de certaines démarches entreprises dans le but d'améliorer ses compétences langagières.